



RÉMY COINTREAU

Paris, 28 juin 2010

## **Succès de l'emprunt obligataire de 205 millions Euros**

Rémy Cointreau SA a émis avec succès un emprunt obligataire d'un montant de 205 millions d'euros au taux de 5,18 % à échéance 2016 auprès d'investisseurs internationaux.

Les fonds levés permettent d'anticiper le remboursement de l'emprunt obligataire de 200 M€ à échéance janvier 2012 et d'étendre le profil de maturité de sa dette.

Le 24 juin, Rémy Cointreau a procédé au rachat d'un montant principal de 107.627.000 euros d'Obligations 2012 par le biais d'une offre de rachat pour un montant total de 109.241.405 euros. Rémy Cointreau a versé environ 2,5 millions euros d'intérêts courus et non échus au titre des Obligations 2012 rachetées. Les Obligations 2012 rachetées par Rémy Cointreau ont été annulées avec effet immédiat.

Rémy Cointreau procédera au remboursement anticipé des Obligations 2012 n'ayant pas été apportées à l'offre de rachat au cours du mois d'août 2010.

Note - Rémy Cointreau est l'un des principaux opérateurs sur le marché mondial de la production, de la commercialisation et de la distribution de cognacs, liqueurs, spiritueux et champagnes. Rémy Cointreau détient un portefeuille de marques haut de gamme parmi lesquelles *Rémy Martin, Cointreau, Passoa, Mount Gay Rum, Metaxa* ainsi que les champagnes *Charles Heidsieck* et *Piper-Heidsieck*.

Contacts :

- Analystes : Hervé Dumesny – Tel : 00 33 1 4413 4550

- Presse : Joëlle Jézéquel – Tel : 00 33 1 4413 4515

*Le présent communiqué ne constitue pas une invitation ou offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque État ou une juridiction, y compris les États-Unis d'Amérique.*

*Les Obligations Nouvelles ont été vendues à des investisseurs institutionnels à l'extérieur des États-Unis d'Amérique conformément à la Regulation S et n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement.*